

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 88/61  
Objet

Reversement de subvention  
départementale perçue  
pour le compte de la  
SEMGET pour travaux à  
réaliser à la Halle à  
Marée

DATE DE CONVOCATION

12 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOUT 1988

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 31

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT  
le DIX NEUF AOUT à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT  
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointe  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -  
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE-GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHE - MONNARD  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET  
MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON  
GEOFFROY par M. CANDAU  
Mme JEAN par Mme BUCHET  
LE GUEUT par M. LACOTTÉ  
Mme FONTAN par M. MONNARD  
MARCONI par M. REVOLAT

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Monsieur ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir  
à Madame LAFAYE.

Monsieur RIVES quitte la séance en donnant pouvoir  
à Monsieur LAPERCHE.

Dans le cadre des travaux d'infrastructures à la  
Halle à Marée à réaliser en 1988, la SEMGET a dû  
pratiquer à l'extension de sa chambre froide et au  
changement de sa fabrique de glace afin d'en doubler la  
production.

Le coût de l'opération s'élève à 486.163 F. H.T. et  
son financement a été entièrement assuré par la SEMGET.

Conjointement, la Ville de ROYAN demandait et  
obtenait du Département une subvention égale à 14% du  
montant hors taxes, soit 68.063 F.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- de reverser à la SEMGET la somme de SOIXANTE HUIT MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS (68.063 F.) perçue par la Ville de ROYAN à titre de subvention départementale sur le programme 1988 des travaux d'infrastructures portuaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
29. AOÛT 1988  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982